

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel (CAER-CAPLP),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP et des CAER-CAPLP ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 :

Le jury du concours interne du CAPLP et du CAER-CAPLP, section coiffure, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Noredine MOUSSAOUI
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de STRASBOURG

Vice-Présidente

Mme Fatima CHAJAI SHAKI
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de NORMANDIE

Membres du jury

M. Said BERRADA
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de MONTPELLIER

Mme Marie-José CILPA
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de la GUADELOUPE

Mme Aurélie CLEMENT
Professeure de lycée professionnel

Académie de NORMANDIE

M. Géry DUCHATEAU
Professeur de lycée professionnel

Académie de LILLE

M. Patrick DUPERRAY
EC. R Professeur de lycée professionnel

Académie de LYON

Mme Ruth GISSELBRECHT
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de LILLE

Mme Catherine GUENOT MARTY
Professeure de lycée professionnel

Académie d' AIX-MARSEILLE

Mme Vanessa HERNANDEZ
Professeure de lycée professionnel

Académie de GRENOBLE

Mme Claire LAFFONT-CLAMENS
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de TOULOUSE

Mme Virginie METZ
Professeure de lycée professionnel

Mme Valentina OUTKINA
Inspectrice de l'éducation nationale

M. philippe POMAREZ
Professeur de lycée professionnel

M. Jeremie RANQUE
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de LYON

Académie de GRENOBLE

Académie de MONTPELLIER

Académie de BORDEAUX

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 01 décembre 2025

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

